Observations déposées en ligne durant l'enquête publique

Numéro	Date	Contenu
1	04/03/22	Après consultation de ce projet plusieurs remarques. • 4 ou 5 hectares cela semble ridicule quand par ailleurs on fait 1000 ou 2000 Ha. • Mais peut-être si on regarde bien la zone soumise à modification du PLU demain on agrandira. Nous prend-t-on pour des idiots. • Cela plus la LGV il ne restera plus un bois, un chemin pour se promener ou profiter des forets. • Nos élus depuis 30 ans saccagent notre commune, voir nos pistes cyclables inutilisables (accès fermés, débouche sur rien…) Nous castrais ne laisseront pas faire cette folie.
2	10/03/22	Bonjour Monsieur Le Maire, Suite à votre courrier concernant l'installation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Castres-Gironde sur une propriété appartenant au domaine privée de la commune, nous n'avons pas de remarque particulière. Le CRPF est opposé, par principe, à l'implantation de centrales photovoltaïques au sol en lieu et place de la forêt. Cependant, au vu des faibles surfaces forestières concernées nous n'émettons pas d'opposition à la réalisation du projet. Toutefois, nous préconisons fortement la bonne prise en compte par le projet des enjeux relatifs à la desserte forestière et au risque incendie. Bien cordialement, Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine

3	13/03/22	Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Je vous fais part de mes remarques concernant le projet cité en objet. Sensible aux enjeux environnementaux, je suis convaincue qu'il faut développer les énergies renouvelables, cependant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur un site forestier est complètement contradictoire. L'étude d'impact parle d'un site dégradé, je ne suis pas d'accord, le site était dégradé en 1993 à la fin de l'exploitation de la carrière. Depuis 30 ans la nature a repris ses droits avec des arbres qui jouent leur rôle de lutte contre le réchauffement climatique. Les dernières études scientifiques sur le sujet prouvent l'enjeu de sauvegarder les arbres et les sites forestiers pour lutter contre les changements climatiques et préserver la biodiversité. Ce site accueille un grand nombre d'oiseaux, notamment le pic mar, oiseau rare, ainsi que des rapaces diurnes et nocturnes, des reptiles, des insectes et une flore diversifiée. Autant d'espèces que l'on se doit de protéger. Ces 2 dernières années la commune a fait l'objet de coupes rases, dégradant fortement notre forêt, un abattage de plus serait vraiment mal perçu par la population. Concernant l'impact sur les loisirs, nos concitoyens de Castres-Gironde et des environs fréquentent ce site pour des activités de randonnée pédestre, VTT, équestre, … Une nature à nos portes qui nous permet de nous ressourcer. Je ne vois rien de concret concernant des contreparties (plantations, abris pour oiseaux ou animaux) concédées par l'entreprise Eléments, sur notre commune. Pour finir, le risque d'incendie n'est pas non plus, à négliger. Bien cordialement. Florence MOINET Habitante de Castres-Gironde et Conseillère municipale.

4	16/03/22	Monsieur le commissaire enquêteur, Je ne suis pas opposée à un projet de centrale photovoltaïque et estime au contraire nécessaire le recours massif à des énergies vertes. Mais la localisation de ce projet, s'il reste d'une surface relativement modérée, m'interpelle. La parcelle choisie est en effet une zone anthropisée, suite à une exploitation de gravière, mais qui depuis près de trente ans s'est revégétalisée et repeuplée. Il est précisé dans l'étude d'impact qu'une zone à proximité a fait l'objet récemment d'une coupe-rase, mais une autre l'a été en supplément depuis la rédaction de cette étude : les parcelles situées au sud de la parcelle 537 et au nord du lotissement de Roqueton (63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86 telles que mentionnées sur le plan cadastral p.21 de l'étude d'impact) ont fait l'objet d'un déboisement massif concernant majoritairement les chênes. La forêt a donc déjà été fortement touchée dans ce périmètre et un déboisement supplémentaire, avec toutes les perturbations pour la faune et la flore que cela représente, ne me semble pas aller dans le bon sens, notamment des préconisations du dernier rapport du GIEC. À cela s'ajoutent également les travaux pour la ligne LGV, qui passera à quelques centaines de mètres et qui vont contribuer à perturber plus encore l'écosystème local. À noter également qu'une gravière non-reboisée est également située non loin du site. Est évoqué dans l'étude d'impact le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) mis en place sur l'aire métropolitaine bordelaise, et notamment à Castres-Gironde. Il est mentionné p.62 de l'étude d'impact que le projet de centrale photovoltaïque est compatible avec les objectifs du SCoT. Pourtant, si le développement d'énergies renouvelables en fait partie, il est également précisé que « Les installations visant à la production d'énergie électrique d'origine solaire sont privilégiées sur les bâtiments existants et futurs plutôt qu'au sol, tout en prenant en compte le SRCAE. », ce qui ne sera donc pas le cas de ce projet. De plus, la parcelle choisie se trouve non loin des habitations et est une zone fréquentée par les promeneurs, venant en grande partie des lotissements qui se sont largement étendus depuis quelques années à Castres-Gironde, appréciant ses chemins aménagés. Supprimer une zone supplémentaire de forêt, pour une ville dont c'est un des atouts principaux, aura un impact non-négligeable sur les conditions de vie des habitants. Je suis également étonnée du manque de visibilité de ce projet, et de cette enquête en particulier : elle n'est pas mentionnée pour ces dates sur le site web de la ville (qui par ailleurs ne fonctionne plus correctement depuis un certain temps), ni dans le dernier bulletin municipal, ni sur le site de la Communauté de Communes de Montesquieu. Bien cordialement, Une habitante de Castres-Gironde
5	22/03/22	Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Voici mes remarques concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Castres Gironde. Le développement du recours aux énergies renouvelables, et notamment aux panneaux photovoltaïques ne peut pas et ne doit pas

		être négligé afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. J'en suis convaincue cependant si celui-ci se fait au dépend de l'environnement de manière générale, où en est le réel intérêt ? - **Diminution des surfaces naturelles / impact sur la biodiversité** L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur des milieux boisés est un comble alors qu'il y a déjà de nombreuses surfaces artificialisées en Gironde, qui pourraient permettre d'accueillir ce genre de projet. Non seulement cela entraîne la destruction d'espaces forestiers, de la biodiversité, mais aussi une dégradation des paysages (même si des mesures sont prises pour réduire l'impact paysager). L'intérêt climatique de la forêt n'est pas non plus négligeable à l'heure où on réfléchit à replanter des arbres en milieu urbain pour « rafraîchir ». Une étude parue en oct 2021, montre qu'en moyenne les forêts d'Europe font baisser les températures de 2.1 ° en été sous le feuillage. Entre 2009 et 2015 : les surfaces artificielles ont augmenté de + 5 188 ha /an, alors que le massif forestier diminue de 2 163 ha / an dont 50% au profit d'espaces agricoles et 50% au profit des espaces artificialisés. L'installation sur des terrains forestiers est en contradiction avec la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui prévoit l'installation de panneaux lors de la construction, l'extension ou la rénovation de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal ainsi que les parcs de stationnement de plus de 500m2 au sol. La forêt est un des moyens de neutraliser l'émission de CO2, et d'avoir ainsi un impact positif sur l'effet de serre. Concernant la biodiversité, même si l'étude d'impact fait apparaître un impact faible sur la population faunistique, le risque de destruction d'individus de diverses espèces faunistiques présentant une forte valeur patrimoniale comme l'Engoulevent d'Europe (oiseau d'intérêt communautaire), le Bouvreuil pivoine (noté « vulnérable ») est avéré, notamment au moment des travaux de défrichement. De plus, l'inventaire floristique montre la présence de l'Avoine de Loudun, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. - **Empreinte écologique** Quel est le bilan carbone réel d'une telle installation ? Où sont construits les panneaux (Asie vraisemblablement) ? Quel est l'impact du transport de ces panneaux ? Quel est le coût en termes d'émission de CO2 du défrichement ? Quelle est la perte de CO2 (non stockés) par la forêt de pins sur le temps de fonctionnement/présence des panneaux ? Certes les émissions seront moindres pour un tel système par rapport à l'équivalent d'une centrale à gaz, mais est ce vraiment

		comparable au vu de la taille de système… Aussi, il serait intéressant mais difficile et approximatif (souligné par l'ADEME) de dresser le bilan carbone d'une telle opération, au vu du recul insuffisant à l'heure actuelle. Même si les panneaux solaires utilisés sont à haut rendement (monocristallin PERC), ceux-ci nécessiteront d'être nettoyés afin de ne pas perdre en rendement. Le lavage par la pluie ne sera pas suffisant, notamment au printemps (pollen) et en cas d'épisode de pluie de sable. - **Impact sur les activités de loisirs** L'installation de ces panneaux sur la commune se fait également sur des surfaces boisées, proches, toutes proches de la commune et de lotissements dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Ces espaces sont des lieux courants et ressourçant de promenade pour de nombreuses familles mais aussi d'activités sportives (course à pied, vélo) et sont accessibles très facilement, de manière sécurisée, et sans avoir besoin d'avoir recours à la voiture. Un centre équestre et une pension de chevaux se situent également à proximité. Il n'est pas rare d'y croiser des chevaux et leurs cavaliers. L'installation de ces panneaux se fait sur un espace permettant de réaliser un circuit sans avoir à suivre/traverser de route, contrairement au reste du bois dont chaque chemin mène sur la route menant du centre de Castres à Roqueton. De plus, l'installation et l'entretien de ces panneaux vont générer des nuisances supplémentaires (passage des véhicules, création de nouveaux accès…), diminuant ainsi d'autant les espaces « tranquilles », sécurisés pour la pratique de ces activités. La mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique ne viendra pas restaurer la perte de cet espace naturel. - **Impact visuel** L'impact visuel n'est pas non plus à négliger, d'autant que la commune va également voir passer une LGV en aérien et ainsi être « coincé » entre une autoroute, une LGV et des panneaux photovoltaïques, ce qui commence à faire beaucoup pour une commune comme la nôtre. - **Impact financier** Quel est le gain réel de cette installation ? La location engendrera environ 10 000 € de recettes par an (moins de 0.5% du budget

		2021). Cela paraît très faible même sur 30 années de production. Est-ce que ces nouvelles recettes seront réinvesties dans le budget « environnement » de notre commune afin de pallier cette dégradation de notre cadre de vie ? Quels sont les projets ? - **Impact socio économique** Lors de la réunion avec la société « éléments », une question a été posée concernant le lieu de fabrication de ces panneaux et la garantie que la construction de ces panneaux se fasse bien dans le respect des valeurs humaines européennes (en termes de rémunération des salariés, non emploi d'enfants…). Et qu'en est-il de l'impact sur l'attractivité de la commune ? Si la commune a attiré autant de nouveaux habitants, c'est aussi grâce à ce cadre de vie privilégié préservant la nature. Voici les principales raisons de l'avis défavorable que je porte à ce projet. Une habitante de la commune
6	22/03/22	Remarque identique à la précédente, mais envoyée par une personne différente Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Voici mes remarques concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Castres Gironde. Le développement du recours aux énergies renouvelables, et notamment aux panneaux photovoltaïques ne peut pas et ne doit pas être négligé afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. J'en suis convaincue cependant si celui-ci se fait au dépend de l'environnement de manière générale, où en est le réel intérêt ? - **Diminution des surfaces naturelles / impact sur la biodiversité** L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur des milieux boisés est un comble alors qu'il y a déjà de nombreuses surfaces artificialisées en Gironde, qui pourraient permettre d'accueillir ce genre de projet. Non seulement cela entraîne la destruction d'espaces forestiers, de la biodiversité, mais aussi une dégradation des paysages (même si des mesures sont prises pour réduire l'impact paysager). L'intérêt climatique de la forêt n'est pas non plus négligeable à l'heure où on réfléchit à replanter des arbres en milieu urbain pour « rafraîchir ». Une étude parue en oct 2021, montre qu'en moyenne les forêts d'Europe font baisser les températures de 2.1 ° en été sous le feuillage.

		Entre 2009 et 2015 : les surfaces artificielles ont augmenté de + 5 188 ha /an, alors que le massif forestier diminue de 2 163 ha / an dont 50% au profit d'espaces agricoles et 50% au profit des espaces artificialisés. L'installation sur des terrains forestiers est en contradiction avec la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui prévoit l'installation de panneaux lors de la construction, l'extension ou la rénovation de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal ainsi que les parcs de stationnement de plus de 500m2 au sol. La forêt est un des moyens de neutraliser l'émission de CO2, et d'avoir ainsi un impact positif sur l'effet de serre. Concernant la biodiversité, même si l'étude d'impact fait apparaître un impact faible sur la population faunistique, le risque de destruction d'individus de diverses espèces faunistiques présentant une forte valeur patrimoniale comme l'Engoulevent d'Europe (oiseau d'intérêt communautaire), le Bouvreuil pivoine (noté « vulnérable ») est avéré, notamment au moment des travaux de défrichement. De plus, l'inventaire floristique montre la présence de l'Avoine de Loudun, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. - **Empreinte écologique** Quel est le bilan carbone réel d'une telle installation ? Où sont construits les panneaux (Asie vraisemblablement) ? Quel est l'impact du transport de ces panneaux ? Quel est le coût en termes d'émission de CO2 du défrichement ? Quelle est la perte de CO2 (non stockés) par la forêt de pins sur le temps de fonctionnement/présence des panneaux ? Certes les émissions seront moindres pour un tel système par rapport à l'équivalent d'une centrale à gaz, mais est ce vraiment comparable au vu de la taille de système… Aussi, il serait intéressant mais difficile et approximatif (souligné par l'ADEME) de dresser le bilan carbone d'une telle opération, au vu du recul insuffisant à l'heure actuelle. Même si les panneaux solaires utilisés sont à haut rendement (monocristallin PERC), ceux-ci nécessiteront d'être nettoyés afin de ne pas perdre en rendement. Le lavage par la pluie ne sera pas suffisant, notamment au printemps (pollen) et en cas d'épisode de pluie de sable. - **Impact sur les activités de loisirs** L'installation de ces panneaux sur la commune se fait également sur des surfaces boisées, proches, toutes proches de la commune et de lotissements dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Ces espaces sont des lieux courants et ressourçant de promenade pour de nombreuses familles mais aussi d'activités sportives (course à pied, vélo) et sont accessibles très facilement, de manière sécurisée, et sans avoir besoin d'avoir recours à la voiture. Un centre équestre et une pension de chevaux se situent également à proximité. Il n'est pas rare d'y croiser des chevaux et leurs cavaliers. L'installation de ces panneaux se fait sur un espace permettant de réaliser un circuit sans avoir à suivre/traverser de route,

		contrairement au reste du bois dont chaque chemin mène sur la route menant du centre de Castres à Roqueton. De plus, l'installation et l'entretien de ces panneaux vont générer des nuisances supplémentaires (passage des véhicules, création de nouveaux accès…), diminuant ainsi d'autant les espaces « tranquilles », sécurisés pour la pratique de ces activités. La mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique ne viendra pas restaurer la perte de cet espace naturel. - **Impact visuel** L'impact visuel n'est pas non plus à négliger, d'autant que la commune va également voir passer une LGV en aérien et ainsi être « coincé » entre une autoroute, une LGV et des panneaux photovoltaïques, ce qui commence à faire beaucoup pour une commune comme la nôtre. - **Impact financier** Quel est le gain réel de cette installation ? La location engendrera environ 10 000 € de recettes par an (moins de 0.5% du budget 2021). Cela paraît très faible même sur 30 années de production. Est-ce que ces nouvelles recettes seront réinvesties dans le budget « environnement » de notre commune afin de pallier cette dégradation de notre cadre de vie ? Quels sont les projets ? - **Impact socio économique** Lors de la réunion avec la société « élements », une question a été posée concernant le lieu de fabrication de ces panneaux et la garantie que la construction de ces panneaux se fasse bien dans le respect des valeurs humaines européennes (en termes de rémunération des salariés, non emploi d'enfants…). Et qu'en est-il de l'impact sur l'attractivité de la commune ? Si la commune a attiré autant de nouveaux habitants, c'est aussi grâce à ce cadre de vie privilégié préservant la nature. Voici les principales raisons de l'avis défavorable que je porte à ce projet. Une habitante de la commune
7	22/03/22	Bonjour, J'ai eu vent d'un projet sur la commune de castre gironde. Bien qu'étant résidant Bordelais, mais sensible aux questions climatiques, j'ai lu la note préparée par l'opérateur solaire et les différents intervenants. Pour avoir suivi avec attention le débat autour du projet

		Horizeo, je souhaite vous féliciter de promouvoir des projets qui ont du sens, bien que de taille inférieure sur des terrains à moindre valeur ajoutée...! Le dossier est bien monté, clair, et précis et ne tombe pas dans la démagogie ultra-écologiste, on mesure bien les impacts potentiels et les gains nets d'un tel projet. Ne pouvant équiper ma toiture de panneaux solaires sur le centre-ville de Bordeaux pour des sombres histoires de réglementation touristique/culturelle (lobby?), je me réjouis de voir de telles initiatives. Plus que jamais nous avons besoin de ce genre de projet.
8	22/03/22	Bonjour Monsieur, Je souhaite vous faire part de mes remarques concernant le projet photovoltaïque à Castres Gironde. La première réaction qui m'interpelle est de connaître la raison du choix de ce lieu, poumon vert de cette localité; il se trouve en plein milieu d'une forêt empruntée quotidiennement par de nombreux promeneurs, à pied, à vélo, à cheval, présence d'un centre équestre à proximité. A moins de 500 m de ce lieu existent des habitations, Ermitage d'un coté, Roqueton de l'autre. L'endroit choisi est une cuvette profonde dans laquelle ont poussé des pins qui ont atteint l'âge adulte. J' aimerais savoir qui va supporter le coût de ce déboisement à grande envergure. Par ailleurs, comment et par quoi cet emplacement va t il être comblé pour permettre l 'installation des panneaux? Qui va en supporter le coût? Je me permets d'insister encore une fois sur la localisation, il restera toujours au milieu d'une forêt, et ne bénéficiera pas d'un ensoleillement optimal. Au niveau de la sécurité, il y a une grosse prise de risques, notre forêt subit des incendies régulièrement en été, qui sera responsable en cas de sinistre, sachant qu'une partie de la population dont je fais partie, n'est pas favorable à ce projet. Il y a des arrêtés de la Préfecture concernant les risques d'incendies de forêt chaque été.

		Par rapport au gain de ce petit projet prétentieux, 10000 euros par an pour la commune, soit 833 euros par mois, cela représente une bien maigre rentabilité pour une commune de plus de 2400 habitants. J aurais souhaité, par exemple, la pause de panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes en rénovation, de l'école ou sur d'autres bâtiments communaux.....plutôt que d'avancer dans Sud Ouest du 3 mars 22 de la part de l'édile, je cite : "pour de petits investissements pour l'école par exemple". Ce projet n'est pas écologique,il va abîmer tout un site naturel qui avait repris ses droits après l'exploitation de carrière il y a plus de trente ans ; végétation, espèces animales etc... Dans l'espoir que le bon sens l'emportera,
9	22/03/22	Bonjour, L'implantation de ce site photovoltaïque sur la commune de CASTRES GIRONDE me ne semble pas souhaitable au vu des futurs aménagements prévu dans les alentours de la commune . Cette implantation prévue va demander le déboisement d'une partie de la foret mitoyenne à la commune . Cette forêt va, en autre, être amputée d'une partie encore plus grande pour le tracé de la LGV. Il est aussi à noter le projet d'une autre implantation de panneaux photovoltaïque sur la commune voisine de PORTETS et dans le même bois . Je comprends bien l'intérêt économique et la recherche d'énergie plus écologique mais faut il concentrer toutes ces installations dans des zones encore préservés de la construction . L'installation de panneaux sur des bâtiments communaux comme la salle de sport pourrait être une alternative. La commune a connu depuis 10 ans une forte attractivité au vu des constructions neuves et l'extension de son école en est la preuve . Les espaces verts à proximité immédiate du village sont un point fort qui a sans doute motivé beaucoup de familles à s'installer ici. Bons nombres de Castrais se promènent dés que le temps le permet, dans ces bois en toute tranquillité sans avoir à ce soucier de la circulation . La préservation de la qualité de vie doit être aussi prise en compte dans le choix de ce genre d'installation . merci de prendre en compte mes remarques.

10,11 et 12	22/03/22	L'observation suivante a été faite successivement par trois personnes différentes. Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Voici mes remarques concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Castres Gironde. Le développement du recours aux énergies renouvelables, et notamment aux panneaux photovoltaïques ne peut pas et ne doit pas être négligé afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. J'en suis convaincue cependant si celui-ci se fait au dépend de l'environnement de manière générale, où en est le réel intérêt ? - **Diminution des surfaces naturelles / impact sur la biodiversité** L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur des milieux boisés est un comble alors qu'il y a déjà de nombreuses surfaces artificialisées en Gironde, qui pourraient permettre d'accueillir ce genre de projet. Non seulement cela entraîne la destruction d'espaces forestiers, de la biodiversité, mais aussi une dégradation des paysages (même si des mesures sont prises pour réduire l'impact paysager). L'intérêt climatique de la forêt n'est pas non plus négligeable à l'heure où on réfléchit à replanter des arbres en milieu urbain pour « rafraîchir ». Une étude parue en oct 2021, montre qu'en moyenne les forêts d'Europe font baisser les températures de 2.1 ° en été sous le feuillage. Entre 2009 et 2015 : les surfaces artificielles ont augmenté de + 5 188 ha /an, alors que le massif forestier diminue de 2 163 ha / an dont 50% au profit d'espaces agricoles et 50% au profit des espaces artificialisés. L'installation sur des terrains forestiers est en contradiction avec la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui prévoit l'installation de panneaux lors de la construction, l'extension ou la rénovation de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal ainsi que les parcs de stationnement de plus de 500m2 au sol. La forêt est un des moyens de neutraliser l'émission de CO2, et d'avoir ainsi un impact positif sur l'effet de serre. Concernant la biodiversité, même si l'étude d'impact fait apparaître un impact faible sur la population faunistique, le risque de destruction d'individus de diverses espèces faunistiques présentant une forte valeur patrimoniale comme l'Engoulevent d'Europe (oiseau d'intérêt communautaire), le Bouvreuil pivoine (noté

		« vulnérable ») est avéré, notamment au moment des travaux de défrichement. De plus, l'inventaire floristique montre la présence de l'Avoine de Loudun, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. - **Empreinte écologique** Quel est le bilan carbone réel d'une telle installation ? Où sont construits les panneaux (Asie vraisemblablement) ? Quel est l'impact du transport de ces panneaux ? Quel est le coût en termes d'émission de CO2 du défrichement ? Quelle est la perte de CO2 (non stockés) par la forêt de pins sur le temps de fonctionnement/présence des panneaux ? Certes les émissions seront moindres pour un tel système par rapport à l'équivalent d'une centrale à gaz, mais est ce vraiment comparable au vu de la taille de système… Aussi, il serait intéressant mais difficile et approximatif (souligné par l'ADEME) de dresser le bilan carbone d'une telle opération, au vu du recul insuffisant à l'heure actuelle. Même si les panneaux solaires utilisés sont à haut rendement (monocristallin PERC), ceux-ci nécessiteront d'être nettoyés afin de ne pas perdre en rendement. Le lavage par la pluie ne sera pas suffisant, notamment au printemps (pollen) et en cas d'épisode de pluie de sable. - **Impact sur les activités de loisirs** L'installation de ces panneaux sur la commune se fait également sur des surfaces boisées, proches, toutes proches de la commune et de lotissements dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Ces espaces sont des lieux courants et ressourçant de promenade pour de nombreuses familles mais aussi d'activités sportives (course à pied, vélo) et sont accessibles très facilement, de manière sécurisée, et sans avoir besoin d'avoir recours à la voiture. Un centre équestre et une pension de chevaux se situent également à proximité. Il n'est pas rare d'y croiser des chevaux et leurs cavaliers. L'installation de ces panneaux se fait sur un espace permettant de réaliser un circuit sans avoir à suivre/traverser de route, contrairement au reste du bois dont chaque chemin mène sur la route menant du centre de Castres à Roqueton.

		De plus, l'installation et l'entretien de ces panneaux vont générer des nuisances supplémentaires (passage des véhicules, création de nouveaux accès…), diminuant ainsi d'autant les espaces « tranquilles », sécurisés pour la pratique de ces activités. La mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique ne viendra pas restaurer la perte de cet espace naturel. - **Impact visuel** L'impact visuel n'est pas non plus à négliger, d'autant que la commune va également voir passer une LGV en aérien et ainsi être « coincé » entre une autoroute, une LGV et des panneaux photovoltaïques, ce qui commence à faire beaucoup pour une commune comme la nôtre. - **Impact financier** Quel est le gain réel de cette installation ? La location engendrera environ 10 000 € de recettes par an (moins de 0.5% du budget 2021). Cela paraît très faible même sur 30 années de production. Est-ce que ces nouvelles recettes seront réinvesties dans le budget « environnement » de notre commune afin de pallier cette dégradation de notre cadre de vie ? Quels sont les projets ? - **Impact socio économique** Lors de la réunion avec la société « élements », une question a été posée concernant le lieu de fabrication de ces panneaux et la garantie que la construction de ces panneaux se fasse bien dans le respect des valeurs humaines européennes (en termes de rémunération des salariés, non emploi d'enfants…). Et qu'en est-il de l'impact sur l'attractivité de la commune ? Si la commune a attiré autant de nouveaux habitants, c'est aussi grâce à ce cadre de vie privilégié préservant la nature. Voici les principales raisons de l'avis défavorable que je porte à ce projet.

13	22/03/22	Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Voici mes remarques concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Castres Gironde. **- Impact sur la santé** La suppression de la forêt qui représente aujourd'hui une barrière acoustique pour les habitants va générer une augmentation du niveau sonore. Avez-vous estimé le niveau sonore actuel et à venir ? quel sera l'impact sur la santé des habitants? **- Diminution des surfaces naturelles / impact sur la biodiversité** L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur des milieux boisés est un comble alors qu'il y a déjà de nombreuses surfaces artificialisées en Gironde, qui pourraient permettre d'accueillir ce genre de projet. Non seulement cela entraîne la destruction d'espaces forestiers, de la biodiversité, mais aussi une dégradation des paysages (même si des mesures sont prises pour réduire l'impact paysager). L'intérêt climatique de la forêt n'est pas non plus négligeable à l'heure où on réfléchit à replanter des arbres en milieu urbain pour « rafraîchir ». Une étude parue en oct 2021, montre qu'en moyenne les forêts d'Europe font baisser les températures de 2.1 ° en été sous le feuillage. Entre 2009 et 2015 : les surfaces artificielles ont augmenté de + 5 188 ha /an, alors que le massif forestier diminue de 2 163 ha / an dont 50% au profit d'espaces agricoles et 50% au profit des espaces artificialisés. L'installation sur des terrains forestiers est en contradiction avec la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui prévoit l'installation de panneaux lors de la construction, l'extension ou la rénovation de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal ainsi que les parcs de stationnement de plus de 500m2 au sol. La forêt est un des moyens de neutraliser l'émission de CO2, et d'avoir ainsi un impact positif sur l'effet de serre. Concernant la biodiversité, même si l'étude d'impact fait apparaître un impact faible sur la population faunistique, le risque de destruction d'individus de diverses espèces faunistiques présentant une forte valeur patrimoniale comme l'Engoulevent d'Europe (oiseau d'intérêt communautaire), le Bouvreuil pivoine (noté « vulnérable ») est avéré, notamment au moment des travaux de défrichement. De plus, l'inventaire floristique montre la présence de l'Avoine de Loudun, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. **- Empreinte écologique Quel est le bilan carbone réel d'une telle installation ?** Où sont construits les panneaux (Asie vraisemblablement) ? Quel est l'impact du transport de ces panneaux ?

		Quel est le coût en termes d'émission de CO2 du défrichement ? Quelle est la perte de CO2 (non stockés) par la forêt de pins sur le temps de fonctionnement/présence des panneaux ? Certes les émissions seront moindres pour un tel système par rapport à l'équivalent d'une centrale à gaz, mais est ce vraiment 4/9 comparable au vu de la taille de système… Aussi, il serait intéressant mais difficile et approximatif (souligné par l'ADEME) de dresser le bilan carbone d'une telle opération, au vu du recul insuffisant à l'heure actuelle. Même si les panneaux solaires utilisés sont à haut rendement (monocristallin PERC), ceux-ci nécessiteront d'être nettoyés afin de ne pas perdre en rendement. Le lavage par la pluie ne sera pas suffisant, notamment au printemps (pollen) et en cas d'épisode de pluie de sable. **- Impact sur les activités de loisirs** L'installation de ces panneaux sur la commune se fait également sur des surfaces boisées, proches, toutes proches de la commune et de lotissements dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Ces espaces sont des lieux courants et ressourçant de promenade pour de nombreuses familles mais aussi d'activités sportives (course à pied, vélo) et sont accessibles très facilement, de manière sécurisée, et sans avoir besoin d'avoir recours à la voiture. Un centre équestre et une pension de chevaux se situent également à proximité. Il n'est pas rare d'y croiser des chevaux et leurs cavaliers. L'installation de ces panneaux se fait sur un espace permettant de réaliser un circuit sans avoir à suivre/traverser de route, contrairement au reste du bois dont chaque chemin mène sur la route menant du centre de Castres à Roqueton. De plus, l'installation et l'entretien de ces panneaux vont générer des nuisances supplémentaires (passage des véhicules, création de nouveaux accès…), diminuant ainsi d'autant les espaces « tranquilles », sécurisés pour la pratique de ces activités. La mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique ne viendra pas restaurer la perte de cet espace naturel. **- Impact visuel** L'impact visuel n'est pas non plus à négliger, d'autant que la commune va également voir passer une LGV en aérien et ainsi être « coincé » entre une autoroute, une LGV et des panneaux photovoltaïques, ce qui commence à faire beaucoup pour une commune comme la nôtre. **- Impact financier** Quel est le gain réel de cette installation ? La location engendrera environ 10 000 € de recettes par an (moins de 0.5% du budget 5/9 2021). Cela paraît très faible même sur 30 années de production. Est-ce que ces nouvelles recettes seront réinvesties dans le budget « environnement » de notre commune afin de pallier cette

		dégradation de notre cadre de vie ? Quels sont les projets ? **- Impact socio économique** Lors de la réunion avec la société « éléments », une question a été posée concernant le lieu de fabrication de ces panneaux et la garantie que la construction de ces panneaux se fasse bien dans le respect des valeurs humaines européennes (en termes de rémunération des salariés, non emploi d'enfants…). Et qu'en est-il de l'impact sur l'attractivité de la commune ? Si la commune a attiré autant de nouveaux habitants, c'est aussi grâce à ce cadre de vie privilégié préservant la nature. Voici les principales raisons de l'avis défavorable que je porte à ce projet.
14	22/03/22	Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Je me permets de vous contacter car le projet photovoltaïque m'inquiète. Je ne le trouve pas pertinent tel qu'il est proposé. Je crois au développement des énergies renouvelables, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. J'ai d'ailleurs eu chez moi des panneaux pendant 5 ans, n'ayant finalement pas apporté l'économie d'énergie annoncée. Par ailleurs, le choix du lieu de l'installation des panneaux, à savoir dans le bois de Savis, est pour moi incompréhensible (destruction de la biodiversité, dégradation des paysages, diminution des espaces sécurisés de balades pour les enfants, diminution d'espaces naturels pour se ressourcer, l'équilibre écologique fragilisé...). D'autres lieux ne détruisant pas les bois pourraient être pensés. Par ailleurs, une étude a t elle été menée pour comparer différentes solutions en énergie ? Les panneaux photovoltaïques n'ont pas fait leur preuve. Il y a les matériaux, l'acheminement, l'entretien...au regard de l'économie d'énergie...je ne pense pas que nous y soyons gagnant. Nous perdons en calme, en nature, en espaces sécurisés de balades et de pratiques sportives pour tous les Castrais et les habitants des communes aux alentours. Nous risquons de transformer notre espace de bien être en espace péri urbain, coincé entre une LGV et des

		panneaux photovoltaïques...quel attrait !! Pour toutes ces raisons, je suis complètement contre ce projet, tel qu'il nous est présenté. J'espère ne pas être la seule, en vérité, je sais ne pas être là seule. Je souhaite que nos voix soient entendues.
15, 16 et 17	22/03/22	Deux personnes distinctes ont déposé une observation identique : Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur, Voici mes remarques concernant le projet photovoltaïque sur la commune de Castres Gironde. Le développement du recours aux énergies renouvelables, et notamment aux panneaux photovoltaïques ne peut pas et ne doit pas être négligé afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. J'en suis convaincue cependant si celui-ci se fait au dépend de l'environnement de manière générale, où en est le réel intérêt ? - **Diminution des surfaces naturelles / impact sur la biodiversité** L'installation de panneaux photovoltaïques prévue sur des milieux boisés est un comble alors qu'il y a déjà de nombreuses surfaces artificialisées en Gironde, qui pourraient permettre d'accueillir ce genre de projet. Non seulement cela entraîne la destruction d'espaces forestiers, de la biodiversité, mais aussi une dégradation des paysages (même si des mesures sont prises pour réduire l'impact paysager). L'intérêt climatique de la forêt n'est pas non plus négligeable à l'heure où on réfléchit à replanter des arbres en milieu urbain pour « rafraîchir ». Une étude parue en oct 2021, montre qu'en moyenne les forêts d'Europe font baisser les températures de 2.1 ° en été sous le feuillage. Entre 2009 et 2015 : les surfaces artificielles ont augmenté de + 5 188 ha /an, alors que le massif forestier diminue de 2 163 ha / an dont 50% au profit d'espaces agricoles et 50% au profit des espaces artificialisés. L'installation sur des terrains forestiers est en contradiction avec la loi Climat et résilience du 22/08/2021 qui prévoit l'installation de panneaux lors de la construction, l'extension ou la rénovation de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal ainsi que les parcs de stationnement de plus de 500m2 au sol. La forêt est un des moyens de neutraliser l'émission de CO2, et d'avoir ainsi un impact positif sur l'effet de serre. Concernant la biodiversité, même si l'étude d'impact fait apparaître un impact faible sur la population faunistique, le risque de

		destruction d'individus de diverses espèces faunistiques présentant une forte valeur patrimoniale comme l'Engoulevent d'Europe (oiseau d'intérêt communautaire), le Bouvreuil pivoine (noté « vulnérable ») est avéré, notamment au moment des travaux de défrichement. De plus, l'inventaire floristique montre la présence de l'Avoine de Loudun, espèce déterminante ZNIEFF en Nouvelle Aquitaine. - **Empreinte écologique** Quel est le bilan carbone réel d'une telle installation ? Où sont construits les panneaux (Asie vraisemblablement) ? Quel est l'impact du transport de ces panneaux ? Quel est le coût en termes d'émission de CO2 du défrichement ? Quelle est la perte de CO2 (non stockés) par la forêt de pins sur le temps de fonctionnement/présence des panneaux ? Certes les émissions seront moindres pour un tel système par rapport à l'équivalent d'une centrale à gaz, mais est ce vraiment comparable au vu de la taille de système… Aussi, il serait intéressant mais difficile et approximatif (souligné par l'ADEME) de dresser le bilan carbone d'une telle opération, au vu du recul insuffisant à l'heure actuelle. Même si les panneaux solaires utilisés sont à haut rendement (monocristallin PERC), ceux-ci nécessiteront d'être nettoyés afin de ne pas perdre en rendement. Le lavage par la pluie ne sera pas suffisant, notamment au printemps (pollen) et en cas d'épisode de pluie de sable. - **Impact sur les activités de loisirs** L'installation de ces panneaux sur la commune se fait également sur des surfaces boisées, proches, toutes proches de la commune et de lotissements dans lesquels vivent de nombreuses personnes. Ces espaces sont des lieux courants et ressourçant de promenade pour de nombreuses familles mais aussi d'activités sportives (course à pied, vélo) et sont accessibles très facilement, de manière sécurisée, et sans avoir besoin d'avoir recours à la voiture. Un centre équestre et une pension de chevaux se situent également à proximité. Il n'est pas rare d'y croiser des chevaux et leurs cavaliers. L'installation de ces panneaux se fait sur un espace permettant de réaliser un circuit sans avoir à suivre/traverser de route, contrairement au reste du bois dont chaque chemin mène sur la route menant du centre de Castres à Roqueton. De plus, l'installation et l'entretien de ces panneaux vont générer des nuisances supplémentaires (passage des véhicules, création

		de nouveaux accès…), diminuant ainsi d'autant les espaces « tranquilles », sécurisés pour la pratique de ces activités. La mise en place d'un circuit de randonnée pédagogique ne viendra pas restaurer la perte de cet espace naturel. - **Impact visuel** L'impact visuel n'est pas non plus à négliger, d'autant que la commune va également voir passer une LGV en aérien et ainsi être « coincé » entre une autoroute, une LGV et des panneaux photovoltaïques, ce qui commence à faire beaucoup pour une commune comme la nôtre. - **Impact financier** Quel est le gain réel de cette installation ? La location engendrera environ 10 000 € de recettes par an (moins de 0.5% du budget 2021). Cela paraît très faible même sur 30 années de production. Est-ce que ces nouvelles recettes seront réinvesties dans le budget « environnement » de notre commune afin de pallier cette dégradation de notre cadre de vie ? Quels sont les projets ? - **Impact socio économique** Lors de la réunion avec la société « élements », une question a été posée concernant le lieu de fabrication de ces panneaux et la garantie que la construction de ces panneaux se fasse bien dans le respect des valeurs humaines européennes (en termes de rémunération des salariés, non emploi d'enfants…). Et qu'en est-il de l'impact sur l'attractivité de la commune ? Si la commune a attiré autant de nouveaux habitants, c'est aussi grâce à ce cadre de vie privilégié préservant la nature. Voici les principales raisons de l'avis défavorable que je porte à ce projet.